

Allaitement des chevreaux en bio

▶ Préambule



Cette fiche technique a pour vocation de rappeler quelques points fondamentaux de l'élevage de chevreaux en bio jusqu'au sevrage, et de proposer différentes stratégies d'allaitement en fonction des objectifs recherchés.



➤ Prealables a la bonne alimentation des chevreaux

1 - Quelques repères techniques

Afin d'assurer une bonne croissance des chevreaux, il convient d'abord d'optimiser les conditions de mise bas. Des mères en état et bien alimentées pendant toute la gestation garantissent un colostrum plus riche en immunoglobuline et un poids de naissance satisfaisant (autour de 4 kg pour des simples et 3,5 kg pour les doubles – les petits de moins de 2,5 kg ne doivent pas être conservés). Un fourrage de bonne qualité est préconisé sur les deux derniers mois de gestation. La quantité de concentré, entre 300 et 500 g par jour, s'ajuste en fonction de la qualité de ce fourrage. De même une complémentation minérale et vitaminique est recommandée pour éviter les carences, comme le syndrome du chevreau mou qui est lié à un manque de selenium.

A la mise-bas, quelques règles s'imposent :

- La bonne prise du colostrum est à vérifier systématiquement. Au-delà de 6 heures sans prise colostrale, les chances de survie du chevreau s'amenuisent.
- Un local sain pour la mise bas est à privilégier. La séparation du chevreau et de sa mère doit être rapide pour éviter la transmission de maladies. Le lieu dédié aux chevreaux doit être paillé correctement, ventilé et à bonne température (viser les 20°C si possible dans les premiers jours, l'usage de lampes chauffantes est recommandé).
- La désinfection du cordon dès la naissance et des boucles à poser est essentielle. Si le cordon touche le sol, la partie basse doit être coupée.

La prise de kéfir ou de yaourt peut s'envisager après le colostrum pourensemencer le système digestif, et d'huile de poisson pour apporter des oligo-éléments et vitamines.

FOCUS SUR LE COLOSTRUM DE SUBSTITUTION :

Pour assurer la bonne prise colostrale, mieux vaut avoir un stock congelé. En fin de mise bas, il est possible de prélever du colostrum sur la première traite de multipares. La qualité se mesure au pèse-colostrum ou au réfractomètre (20 % Brix minimum). Une thermisation évite les risques sanitaires. L'utilisation de colostrum bovin issu d'un élevage indemne de paratuberculose peut également s'envisager.

La quantité à administrer représente 10% de son poids vif et s'administre en 2 prises sur 24 heures. Un stockage en petites bouteilles plastiques est idéal. Attention à la décongélation qui doit se faire doucement (au bain marie par exemple) pour éviter la dégradation des immunoglobulines. L'utilisation systématique des colostrums des premières traites permet également de réduire l'utilisation d'autres aliments lactés.

Quelques repères pour une croissance optimale :

La surface dédiée aux chevreaux doit anticiper ses besoins croissants. 1 m² suffit à accueillir 4 nouveau-nés mais pas plus de 3 chevreaux d'un mois. Pour des chevrettes de renouvellement il faut prévoir 1,5 m² par animal à l'âge de saillie. Le paillage doit être assuré à hauteur de 300 g / jour par animal.

- Pour une croissance optimale et un sevrage facilité, il est conseillé de faire des petits lots homogènes de 15 à 20 chevrettes (de même âge et de même).
- Un point d'eau accessible doit être proposé aux chevreaux dès le plus jeune âge.
- En cas d'allaitement artificiel, respecter le nombre d'animaux par tétine ou des cm de gouttières par chevrettes (1 tétine / chevrete au multi biberon et 10-5 cm de gouttière / chevrete).
- Foin et aliment peuvent être proposés au chevreau dès la première semaine et jusqu'au sevrage, indispensable pour les chevrettes afin d'enclencher la rumination (voir fiche PEP caprin : <http://www.pep.chambagri.fr/caprins-accueil>)

L'objectif final est d'avoir des chevrettes ayant une bonne croissance pour être mises à la reproduction à partir de 7 mois (repère de poids à la saillie : 55% du poids des chèvres adultes) et des chevrettes ayant un rumen « efficace », c'est-à-dire capables de digérer des fourrages.

2 – Réglementation bio et alimentation lactée

En matière d'allaitement, la réglementation européenne pour les élevages bio stipule que « les chevreaux doivent être alimentés pendant 45 jours avec du lait maternel, de préférence à d'autres laits naturels ». Il faut comprendre, selon le guide de lecture, qu'il est possible d'utiliser un « lait entier ou non, sans additif, liquide ou en poudre, et bio ».

La consommation du lait maternel par tétée peut poser un problème sanitaire (transmission de maladies) et génère surtout un manque à gagner pour l'éleveur. Toutefois, les solutions de substitution doivent tenir compte du cahier des charges de l'agriculture biologique.

La réglementation prévoit une dérogation pour l'usage de lait non bio en cas de risque sanitaire (transmission de maladies par le lait maternel) sous réserve d'une attestation sanitaire. Il s'agit principalement d'une contamination potentielle par le CAEV ou par des mycoplasmes. Les jeunes concernés doivent alors passer par une période de conversion de 6 mois pour être reconnus bios. Toutefois la commercialisation récente de poudres de lait bio rend cette dérogation obsolète.

Les problèmes sanitaires peuvent également générer des difficultés vis-à-vis du cahier des charges. En effet, un seul traitement allopathique par an en curatif est autorisé pour les chevreaux sous peine de déclassement. Il faut donc veiller à éviter au maximum le risque sanitaire.

Un autre point est à préciser : les jeunes en alimentation lactée ne sont pas soumis à l'obligation d'accès à un parcours extérieur.

Les modalités d'allaitement du chevreau

1 – Le lait maternel

L'utilisation du lait maternel est évidemment la solution la plus simple. La croissance des chevreaux sous la mère est généralement bonne mais la quantité de lait consommée est difficilement maîtrisable et le servage plus délicat. Laisser le chevreau téter sa mère jusqu'au sevrage génère des risques sanitaires et, par ailleurs, la tétée est un facteur de fragilisation de la tétine, d'autant plus que le chevreau grandit et gagne en force. Enfin, les chevreaux voleurs sont source de contamination accrue en allant d'une chèvre à l'autre (staphylocoques, echtyma, etc.).

Les chevreaux séparés des mères peuvent être alimentés par du lait de traite, ce qui limite le risque sanitaire, à condition qu'il soit thermisé. Il peut être distribué avec une « manon », des seaux multi-biberons, des gouttières ou au biberon. Toutefois, l'utilisation du lait maternel induit un fort manque à gagner du fait de la valorisation en bio ou en vente directe. Le lait livré se valorise autour de 900 € les 1 000 litres et le lait transformé autour de 2 200 € les 1000 litres. A raison de plus de 80 litres pour mener l'animal au sevrage, le manque à gagner approche les 80 € pour les livreurs et dépasse les 170 € pour les fromagers.

Le lait de chèvre peut également bénéficier d'un traitement complémentaire par le biais d'une acidification. Cette technique, testée avec le PEP caprin à la ferme expérimentale du Pradel (Ardèche) et au lycée St Genest Malifaut (Loire), apporte plusieurs avantages (cf. encadré ci-dessous).

FOCUS SUR L'ACIDIFICATION :

L'acidification du lait a plusieurs avantages : développement de bactéries lactiques favorables à l'ensemencement du système digestif, bonne croissance des animaux, amélioration de la sécurité sanitaire.

L'acidification nécessite un grand contenant avec un couvercle (cuve de fermentation), la distribution se faisant ensuite avec des multi-biberons. La présence d'un robinet sur la cuve de fermentation facilite le prélèvement du lait acidifié à distribuer.

Onensemence 1 litre de lait avec un yaourt que l'on garde à 20°C pendant 24 heures. Il est ensuite versé dans la cuve de fermentation où l'on rajoute du lait. Au bout de 24 heures de fermentation à 20°C, le lait acidifié est prêt à être distribué. On conserve un fond de cuve d'un litre et on rajoute de nouveau du lait et ainsi de suite.

2 – Le lait déshydraté

Lorsque cela est possible, l'allaitement artificiel doit donc se faire en utilisant une poudre de lait bio. On peut trouver du lait de vache bio qui a été déshydraté. Valable pour la consommation humaine, il l'est également pour les chevreaux. Il faut envisager au moins 17 kg de poudre par animal et jusqu'à 20 kg en fonction des besoins d'élevage, en particulier pour les chevrettes d'élevage. Son utilisation pour faire du chevreau dédié à la boucherie est donc économiquement discutable. Des aliments lactés bios pour caprins sont récemment apparus sur le marché et sont acceptés à ce jour par les organismes certificateurs. Ils sont composés de lait de vache et de lactosérum déshydratés, de graisses végétales bio et d'une supplémentation minérale. La quantité nécessaire et le coût sont équivalents au lait déshydraté bio. Ces deux produits sont relativement onéreux puisque 2 à 3 fois plus chers que la poudre de lait conventionnelle, pour un coût moyen autour de 90 € / chevreau.

La distribution peut se faire avec un appareil d'allaitement automatique (« louve »), une « manon », des seaux multi-biberons, des gouttières ou au biberon. Les systèmes automatiques sont plus onéreux. Mais, bien que demandant un lavage quotidien, ils apportent un gain de temps non négligeable sur les grands troupeaux. Pour tous les laits déshydratés (bio et conventionnel), il faut respecter les préconisations de concentration et de quantité mentionnées.

3 - Le lait de vache bio

Pour les élevages mixtes ou voisins d'un élevage en bovins laitiers bios, il peut être envisagé d'utiliser le lait de vache pour alimenter les chevreaux. Si le lait provient d'une autre exploitation, afin de limiter les approvisionnements et de garantir une bonne conservation, il est préférable d'employer une méthode d'acidification du lait à distribuer.

Les premières observations d'essais par des éleveurs sur le terrain montrent que l'on obtient d'assez bons résultats de croissance avec du lait de vache bio acidifié selon la méthode évoquée dans focus précédent. Attention toutefois au risque sanitaire si le lait provient d'une exploitation extérieure. En particulier, il faut privilégier du lait issu d'une exploitation indemne de paratuberculose. La technique, bien que chronophage si le lait vient de l'extérieur, permet d'alimenter à moindre coût les chevrettes et chevreaux. En effet, à 500 € la tonne de lait bio, le coût d'alimentation jusqu'au sevrage est ramené à un minimum de 40 €, le coût matériel étant infime.

4 - Récapitulatif

	travail	coût	sanitaire
Lait maternel tété	++	-	--
Lait maternel de traite	+	-	--
Lait maternel de traite thermisé	-	-	+
Lait déshydraté / aliment lacté AB	-	-	++
Lait déshydraté / aliment lacté AB louve	+	--	++
Lait de vache AB acidifié de l'exploitation	-	++	+
Lait de vache AB acidifié extérieur	--	+	-

Attention toutefois à l'évaluation du coût des différentes méthodes, calculées en fin d'année 2018, mais susceptible d'évoluer.

L'alimentation lactée d'un jeune caprin en dehors de l'option maternelle, est une démarche qui sera contraignante financièrement ou temporellement, quelle que soit l'option que vous retiendrez. Il faut sélectionner les animaux qui en bénéficieront en fonction de leur aptitudes afin de valoriser au mieux ce coût, qu'il s'agisse d'engraissement pour la boucherie ou de futurs reproducteurs.

Les références présentées dans ce document sont construites avec le plus grand soin par un réseau de techniciens spécialisés. Il s'agit toutefois de données moyennes fournies à titre indicatif, car elles ne peuvent être transposables exactement au cas particulier que constitue chaque exploitation. N'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques si vous estimez nécessaire de faire évoluer ce document.

L'utilisation des données contenues dans ce document ne saurait engager la responsabilité de ses rédacteurs.

Allaitement des chevreaux en bio

Rédigé en novembre 2018 par Fabrice Vassort (Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire) avec l'appui de Christel NAYET (Chambre d'Agriculture de la Drôme), Philippe ALLAIX (Chambre d'agriculture de la Loire) et Anne EYME-GUNDLACH (Chambre d'Agriculture de la Drôme).

Contact

Fabrice Vassort

Référent technique régional ovins-caprins biologique

Chambre d'agriculture de Haute-Loire

Tél. 04 71 07 21 26

fvassort@haute-loire.chambagri.fr